

Orléans, le jeudi 9 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19 : L'État aux côtés des entrepreneurs

Face aux conséquences de l'épidémie de COVID19 sur l'économie, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Point sur le Loiret.

Les reports de charges sociales en Région Centre-Val de Loire et dans le Loiret

L'URSSAF a consenti le report des échéances sociales intervenues depuis le 15 mars pour un montant de 233M€ en région Centre et de 36M€ dans le département du Loiret. Ce report concerne les entreprises, les professionnels et auxiliaires médicaux, les travailleurs indépendants et les micro-entrepreneurs.

L'activité partielle dans le Loiret

Au 6 avril, 5413 demandes ont été enregistrées pour 47 590 salariés et 19 999 209 heures.

Le fonds de solidarité

Sur l'ensemble de la France, 615 000 demandes ont été reçues au 6 avril. 250 000 aides ont été versées hier.

Pour le Loiret, 2067 dossiers ont été reçus pour un montant total de 2,7M€.

Ce dispositif sera complété par le Conseil régional de Centre-Val de Loire pour son second volet.

Le prêt garanti par l'État à hauteur de 90 % pour un volume de 300Md€

Au 8 avril, sur l'ensemble de la France, 113 149 demandes pour un montant de 15,69 milliards d'euros ont été déposées.

Sur cette somme, 7,16 milliards d'euros ont été validés, dont 344,8 millions d'euros en région Centre-Val de Loire, ce qui place notre région juste derrière la région PACA et devant la Bourgogne-Franche-Comté et la Bretagne et atteste d'un bon démarrage de cette mesure en faveur des entreprises.

CONTACT PRESSE

Colette THÉAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28